



Formation pratique pour éleveurs et vétérinaires : Nouvelles mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Louvain, Belgique

04 novembre 2025

19 h 30

Dîner

Park Inn by Radisson Leuven

(Martelarenlaan 36, 3010 Louvain)

05 novembre 2025

09 h 00 – 17 h 30

Session de formation

Park Inn by Radisson Leuven

(Martelarenlaan 36, 3010 Louvain)

[Lien d'inscription pour la session en présentiel](#)

[Lien d'inscription pour la session en ligne](#)

08 h 00	Pointage des participants
09 h 00	Début de la session à 9 h 00

Langues de la session : français et néerlandais

Présentation de la session

9 h 00 – 9 h 05	Modérateur	Introduction, présentation des intervenants, présentation des formateurs
-----------------	-------------------	--

Discours de bienvenue

9 h 05 – 9 h 20	Représentants des associations d'éleveurs et vétérinaires, ainsi que des autorités compétentes
-----------------	--

Introduction du programme de formation

9 h 20	Nancy De Briyne	Explication des sujets, des objectifs et des activités de la formation
9 h 30	Coordonnatrice de formation, Formatrice 1	



Test de pré-formation

9 h 30	Modérateur	Test d'auto-évaluation pour mesurer les connaissances des participants
9 h 40		

Partie 1 – Présentation du cadre législatif relatif à la résistance aux antimicrobiens (AM) à l'échelle européenne et nationale

1. Impact de la résistance aux antimicrobiens

9 h 40	- Nancy De Briyne	Présentation des données générales et de chiffres sur la résistance, ainsi que de l'impact économique et des mesures adoptées.
10 h 15	- Fabiana Dal Pozzo	

2. Introduction au cadre réglementaire global de l'UE soutenant les bonnes pratiques de lutte contre la RAM (AMR).

10 h 15	- Liesbeth Van Nieuwenhove	Brève introduction aux principales dispositions du nouveau règlement relatif à l'usage raisonné des antimicrobiens :
10 h 50		

- ✓ Définition des antimicrobiens selon le règlement (UE) 2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires (MV)
- ✓ Réglementation relative aux MV dans les traitements prophylactiques et métaphylactiques
- ✓ Prescription vétérinaire et tenue de dossiers
- ✓ Autorisation de mise sur le marché (RCP/notice)
- ✓ Usage des MV en dehors de l'autorisation de mise sur le marché

10 h 50 – 11 h 20 (30 min) *Pause café*

3. Éléments importants des nouveaux règlements européens relatifs aux MV et AM, et législation et/ou directives nationales connexes destinées aux vétérinaires et aux éleveurs (I)

11 h 20	- Quentin Dumont de Chassart	Éléments communs aux vétérinaires et aux éleveurs de l'UE, en mettant l'accent sur les MV :
11 h 55		

- ✓ Nouveaux règlements de l'UE relatifs aux aliments médicamenteux
- ✓ Prescriptions vétérinaires et utilisation d'aliments médicamenteux
- ✓ Règlement délégué sur l'administration orale
- ✓ Prescriptions et usage de MV à l'échelle européenne et nationale
- ✓ Obligations des éleveurs et des vétérinaires

4. Éléments importants des nouveaux règlements européens relatifs aux MV et AM, à la législation et/ou des directives nationales connexes destinées aux vétérinaires et aux éleveurs (II)

11 h 55	- Nancy De Briyne - Fabiana Dal Pozzo - Liesbeth Van Nieuwenhove	Éléments communs aux vétérinaires et aux éleveurs de l'UE, en mettant l'accent sur les médicaments antimicrobiens :
12 h 30		

- ✓ Listes d'antimicrobiens : usage général, spécifique et selon les espèces



- ✓ Règlements délégués et d'exécution (législation tertiaire)
- ✓ Pharmacovigilance
- ✓ Bonnes pratiques pour l'élimination des MV
- ✓ Directives d'usage raisonné
- ✓ Loi sur la santé animale (LSA) relative aux maladies animales transmissibles
- ✓ Réglementation nationale

Partie 2 – Formation pratique : vétérinaires et éleveurs unis vers un objectif commun

Instructions pour les exercices de groupe

12 h 30	Maude Lebrun	Instructions pour les exercices de groupe
12 h 50		

12 h 50 – 13 h 50 (60 min)

Déjeuner

Exercice de groupe 1. Identifier les défis liés à la mise en œuvre des bonnes pratiques et ainsi réduire davantage le besoin d'utiliser des antimicrobiens

13 h 50	Maude Lebrun	Les vétérinaires seront regroupés d'un côté et de même pour les éleveurs. Identification des défis et des opportunités observés sur le terrain, ayant un impact sur la mise en œuvre des bonnes pratiques ainsi que sur la réduction de l'usage d'antimicrobiens, tels que :
14 h 20		✓ Les conditions d'élevage, ✓ La situation sanitaire, ✓ La biosécurité, ✓ Les visites sanitaires animales, ✓ Les examens diagnostiques, ✓ Les prescriptions et l'usage des antimicrobiens, etc.

Exercice de groupe 2.A. Renforcer la collaboration entre les vétérinaires et les éleveurs pour trouver des solutions permettant de surmonter les obstacles et de mettre en œuvre un usage raisonné des antimicrobiens

14 h 20	Maude Lebrun	Les vétérinaires et les éleveurs seront regroupés en petits groupes mixtes par espèce. Cet exercice de groupe sera axé sur la manière d'améliorer les <u>pratiques d'élevage</u> .
14 h 50		

Exercice de groupe 2.B. Renforcer la collaboration entre les vétérinaires et les éleveurs pour trouver des solutions permettant de surmonter les obstacles et de mettre en œuvre un usage raisonné des antimicrobiens

14 h 50	Maude Lebrun	Les vétérinaires et les éleveurs seront regroupés en petits groupes mixtes par espèce.
15 h 20		Cet exercice de groupe sera axé sur la façon de réduire l'utilisation des antimicrobiens et d' <u>utiliser les antimicrobiens</u> de manière plus responsable.



Exercice de groupe 3.A. Bonnes pratiques pour améliorer les pratiques d'élevage. Présentation et discussion communes

15 h 20 15 h 45	Maude Lebrun	La collaboration entre les vétérinaires et les éleveurs est encouragée par le partage de solutions visant à <u>améliorer les pratiques d'élevage</u> . Présentation des résultats des tables rondes 2A.
--------------------	---------------------	--

Exercice de groupe 3.B. Bonnes pratiques pour encourager un usage raisonné des antimicrobiens. Présentation et discussion communes.

15 h 45 16 h 10	Maude Lebrun	La collaboration entre les vétérinaires et les éleveurs est encouragée par le partage de solutions visant à promouvoir <u>l'usage raisonné d'antimicrobiens</u> et à réduire le besoin de recourir aux antimicrobiens. Présentation des résultats des tables rondes 2B.
--------------------	---------------------	--

16 h 10 – 16 h 40 (30 min) Pause café

Études de cas – Sélection de cas mettant en avant des bonnes pratiques visant à réduire la RAM (AMR) dans les exploitations agricoles. Discussion sur les initiatives réussies

16 h 40 17 h 05	Étude de cas, présentation par les associations d'éleveurs et vétérinaires ou les participants
--------------------	--

Conclusion de la formation

17 h 05 17 h 15	Nancy De Briyne	Rappel des contenus clés et résumé de la formation, avec notamment les enseignements tirés, et les questions et réponses pertinentes.
--------------------	------------------------	---

Test post-formation

17 h 15 17 h 25	Modérateur	Test d'auto-évaluation pour mesurer l'impact de la formation. Les résultats sont commentés par les formateurs.
--------------------	-------------------	---

Clôture de la session et évaluation par les participants

17 h 25 17 h 30	Modérateur	C'est votre opportunité d'évaluer plusieurs aspects de la session de formation.
--------------------	-------------------	---

17 h 30

Fin de la session de formation



Informations sur l'équipe de formateurs

Nancy De Briyne



Directrice exécutive – Fédération des vétérinaires d'Europe

Mme Nancy De Briyne est une vétérinaire diplômée de l'université de Gand, en Belgique. Elle a travaillé comme vétérinaire praticienne en Belgique et au Royaume-Uni.

Son domaine d'expertise principal porte sur les médicaments vétérinaires (y compris la RAM - AMR) et le bien-être animal.

Mme De Briyne possède une connaissance approfondie des réglementations relatifs aux MV et aux AM. Elle suit de près la nouvelle législation depuis son adoption et elle a joué un rôle essentiel au sein du comité de coordination EC-EMA-HMA dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les médicaments vétérinaires. Ses connaissances approfondies et sa vue d'ensemble font d'elle une figure respectée en la matière. En outre, elle a siégé au conseil d'administration de l'Agence européenne des médicaments, représentant la profession vétérinaire pendant six ans, de 2016 à 2022.

L'engagement de Mme De Briyne en faveur du bien-être animal est illustré par son statut d'agrégée au collège européen de bien-être animal et de médecine comportementale, spécialisée dans les sciences, l'éthique et la législation relatives au bien-être animal. Elle est également un membre estimé de la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal depuis sa fondation, contribuant à d'importantes discussions et initiatives dans ce domaine.

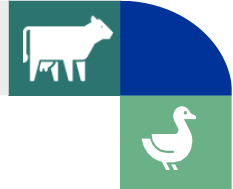
Liesbeth Van Nieuwenhove

Expert en médecine vétérinaire – Agence fédérale des médicaments et des produits de santé



Lies Van Nieuwenhove (Liesbeth en entier) est une vétérinaire, avec une expérience variée en pratique clinique, recherche internationale et élaboration de politiques. Elle est diplômée en médecine vétérinaire de l'Université de Gand depuis 2000 et a acquis une expérience pratique dans des cabinets mixtes en Belgique, en Angleterre, aux Pays-Bas et en Écosse, avec une attention particulière portée aux animaux de compagnie.

En 2005, elle a rejoint l'Institut de Médecine Tropicale à Anvers pour mener des recherches sur des tests diagnostiques innovants pour la trypanosomiase humaine africaine, ou maladie du sommeil, une maladie tropicale négligée et souvent fatale. Ce travail lui a permis d'obtenir un doctorat en biologie à l'Université d'Anvers en 2012.



Depuis 2013, elle travaille au sein du gouvernement fédéral belge, depuis 2022 comme experte en résistance antimicrobienne (AMR) à l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS). L'équipe vétérinaire AMR de l'AFMPS est chargée du suivi des ventes et de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique. Ces données sont rapportées chaque année à l'Agence européenne des médicaments (EMA) et contribuent à l'élaboration de la politique nationale en matière d'AMR. L'équipe travaille en étroite collaboration avec l'AMCRA pour la publication de rapports de référence pour les vétérinaires et les éleveurs et le rapport annuel BelVet-SAC.

Fabiana Dal Pozzo

Coordinatrice - Centre de connaissances concernant l'utilisation des antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux



Fabiana Dal Pozzo est titulaire d'un Master en médecine vétérinaire (2003) et d'un doctorat en Sciences vétérinaires (2007) (Université de Bologne, Italie). De 2008 à 2016, elle a travaillé à la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Liège en tant que chercheuse postdoctorale sur différents sujets tels que les maladies à transmission vectorielle et la fièvre Q. Depuis 2016, elle est coordinatrice du centre de connaissances Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals (AMCRA asbl), une association à but non lucratif qui promeut une utilisation prudente des antibiotiques chez les animaux afin de réduire la résistance aux antibiotiques. À ce

titre, elle collabore avec différentes parties prenantes (autorités, universités, industrie, organisations sectorielles), promeut les bonnes pratiques auprès des éleveurs et des vétérinaires, participe à l'élaboration de lignes directrices sur l'utilisation prudente des antibiotiques et contribue à la sensibilisation par le biais de diverses initiatives (bulletins d'information, articles dans des revues spécialisées, conférences destinées aux étudiants vétérinaires, aux éleveurs et aux vétérinaires).

Maude Lebrun

Expert en santé animale – Agence Fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire



Expert Santé Animale à l'AFSCA depuis début 2024, j'ai un parcours éclectique. Diplômée en 2000, j'ai travaillé en reproduction bovine avant d'être assistante en bactériologie vétérinaire pendant 7 ans et de faire un PhD que je défendrai en 2018. Entre temps, j'ai été responsable des projets GPS Gestion Prévention Santé à l'ARSIA, asbl de santé animale de 2007 à 2012 avant de travailler comme vétérinaire technique bovins chez MSD Animal Health



pendant 10 ans. En 2022, je reprends une activité libérale en suivi de reproduction au sein de Vet-Services, association dédiée à la reproduction bovine et au suivi de troupeau avant d'intégrer l'Agence pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA). Toute ma carrière a tourné autour de la santé des ruminants et la médecine de troupeau.

Quentin Dumont de Chassart

Expert en législation alimentaire - Ministère de la Santé publique, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement



Ingénieur chimiste, j'ai travaillé pendant 20 ans pour l'industrie avant de rejoindre l'administration fédérale. J'ai notamment 10 ans d'expérience en Recherche & Développement pour l'industrie agroalimentaire. Aujourd'hui, je travaille pour le ministère de la Santé publique, de la Sécurité de la chaîne alimentaire et de l'Environnement en tant qu'expert en législation sur les aliments pour animaux.

Je représente la Belgique dans les groupes de travail du Conseil de l'UE et de la Commission européenne. J'ai notamment participé à la rédaction du R(CE) n° 2019/4. Au niveau belge, je prépare la législation nationale, notamment celle concernant la prescription d'aliments médicamenteux.

Je suis le point de contact pour les questions réglementaires liées aux aliments pour animaux, les aliments médicamenteux, les aliments à des fins nutritionnelles particulières et les additifs.



Informations sur les supports de formation

Tous les supports de formation et présentations seront disponibles sur notre site internet www.armfvtraining.eu

Notre site internet contient également des liens vers des organisations pertinentes et des programmes tels que EPRUMA, DISARM et autres.

Les supports de formation sont disponibles en anglais et dans les langues nationales sur notre site internet à des fins de diffusion. Nous vous encourageons à utiliser les supports de formation et à les diffuser de différentes manières, c'est-à-dire en communiquant à vos pairs les informations reçues pendant la formation, en distribuant les supports de formation et en faisant des présentations axées sur les supports de formation, entre autres.

Prochaines étapes

Deux mois après la formation, les participants seront contactés par e-mail pour remplir un questionnaire en ligne afin d'évaluer l'efficacité de la formation. Ce questionnaire contiendra des questions relatives à l'application des connaissances acquises dans la pratique professionnelle quotidienne. En participant à la formation, vous acceptez d'être contacté à cet effet et de fournir des informations via le questionnaire en ligne.

Il est attendu de tous les participants qu'ils s'engagent à diffuser les contenus de la formation et les connaissances acquises.